



DISTR.: LIMITÉE
ECA/EASRDC/ICE/V/12
Octobre 1997
Original: Français

NATIONS UNIES
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Centre de Développement Sous-Régional
de l'Afrique de l'Est
CDSR/AE

Cinquième Réunion du Comité
Intergouvernementale d'Experts

14 - 18 avril 1998
ADDIS ABEBA (ETHIOPIE)

RAPPORT DU SEMINAIRE DE HAUT NIVEAU SUR
L'ÉQUITÉ ET LA RESPONSABILISATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
DES FEMMES DANS LA SOUS-REGION DE L'AFRIQUE DE L'EST
CAS DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PREMIERE PARTIE: OUVERTURE DE LA REUNION

I. ORGANISATION

1. Du mardi 21 au Jeudi 23 Octobre 1997, s'est tenu à Kinshasa (République Démocratique du Congo), au Centre BONDEKO dans la Commune de Limette, un séminaire sur l'Équité et le Pouvoir Economique des Femmes dans le processus de Démocratisation.

2. Placé sous le patronage du Gouvernement de Salut Public, ce séminaire a été organisé conjointement par le Ministère du Plan et Développement et celui de la Santé Publique, Affaires Sociales et Famille conjointement par le Projet Femme PNUD et la C.E.A. Les travaux préparatoires ont été réalisés par un Comité de Coordination composé de:

- Professeur SHOMBA KINYAMBA, Conseiller chargé des Relations avec les organismes Internationaux au Ministère du Plan et Développement, Coordonnateur National;
- Madame MPUTELA MBONGOLO, Directeur chargé de la promotion socio-économique au Secrétariat Général à la Famille, Coordinateur adjoint;
- Monsieur KATUSISAKO DAVID, Directeur au Secrétariat général au Plan, Rapporteur.

II. OUVERTURE OFFICIELLE DU SEMINAIRE

(Point 1 de l'ordre du jour)

3. La cérémonie d'ouverture a été présidée par son Excellence Monsieur Ubabi Babi, Ministre du Plan et Développement, en présence de son Excellence Monsieur Jean Baptiste SONJI, le Ministre de la Santé Publique, Affaires Sociales et Famille, du Représentant Résident du PNUD, du Directeur du Centre de Développement Sous-régional pour l'Afrique de l'Est ainsi que des Représentants des missions diplomatiques. A cette occasion, plusieurs allocutions ont été prononcées, relativement à l'objet du séminaire sur l'équité et le pouvoir économique de la femme.

4. Présentant le programme du séminaire, le Professeur SHOMBA KINYAMBA, Coordinateur National du Séminaire a dans son mot d'introduction, présenté les différentes délégations avant de solliciter l'indulgence de l'auguste assemblée pour les failles qu'elle pourrait constater dans l'organisation et le déroulement des travaux.

5. Après avoir souhaité la bienvenue aux invités, la Représentante de Madame le Secrétaire Général de la Famille a souligné que la fonction sociale de la Femme étant déjà acquise, il revenait aux présentes assises de définir les stratégies nécessaires en vue de promouvoir sa fonction économique.

6. Monsieur DIALLO, Représentant Résident du PNUD, s'est appesanti sur le rôle joué par les femmes dans la situation socio-économique que

connaît la République Démocratique du Congo ces dernières années où les femmes se sont révélées très entreprenantes pour exploiter les opportunités dans beaucoup de secteurs d'activités économiques dont l'agriculture l'élevage, le Commerce etc.. Cette femme, moteur de toutes les initiatives, doit être motivée et surtout armée en vue de mieux renforcer ces capacités novatrices.

7. Mr. Peki, Directeur du Centre de Développement Sous-Régional pour l'Afrique de l'Est, a insisté sur le changement en cours en République Démocratique du Congo qui constitue une base dynamique sur lequel on peut s'appuyer pour valoriser les capacités des populations pour les bénéfices du Développement. Il a aussi insisté pour qu'une attention particulière soit amorcée à l'utilisation des compétences d'une composante importante de la société Congolaise: la femme, dont la contribution au Développement est un atout indispensable si pas majeure. Il a souligné le fait que le Programme de Rénovation adopté par la Commission Economique pour l'Afrique accorde une grande place à la question des Femmes et privilégie trois domaines à savoir: la recherche de l'autonomie de la Femme, les droits individuels de la femme et la participation de cette dernière à la prise de décision.

8. Prenant la parole à son tour, Son Excellence Monsieur le Ministre du Plan et du Développement s'est félicité de la tenue de ce séminaire qui s'inscrit dans le cadre des priorités retenues par le Gouvernement de Salut Public qui place les problèmes des femmes/hommes résultant d'un féminisme archaïque, qui au lieu d'ouvrir la voie à une compétition

loyale dont la nation a besoin, risque de provoquer ou d'entretenir une opposition stérile à l'image de celle engendrée à l'époque par la politique mal comprise de l'émancipation de la Femme.

9. Il a enfin souhaité à ce que ce séminaire permette d'évaluer très objectivement les atouts dont disposent les femmes dans le secteur économique. Sur ce, Son Excellence Monsieur le Ministre a déclaré ouvert les travaux du séminaire.

II. PARTICIPATION

10. Trente six délégués ont participé à ce séminaire dont 28 délégués de Kinshasa et 9 des provinces.

11. Ont également participé à ce séminaire, les représentants du PNUD et ceux du Centre de Développement Sous-Régional pour l'Afrique de l'Est (Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique).

IV. COMPOSITION DU BUREAU DU SEMINAIRE

(Point 2 de l'ordre du jour)

12. La mission de gérer les 3 journées du séminaire a été confiée à un bureau composé de:

- Professeur SHOMBA KINYAMBA: Président;
- Madame MPUTELA MBONGOLO: Vice-présidente;

- Madame LOTELA DIMANDJA: Modératrice;
- Madame PUSTSHU KALIMA: Rapporteur Général;
- Monsieur KATUSISAKO DAVID: Rapporteur Adjoint;

V. EXAMEN ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL (Point 3 de l'ordre du jour)

13. Le projet du programme des travaux tel que conçu par le Comité préparatoire a été adopté à l'unanimité par les participants. Il se présente comme suit:

Mardi, 21 Octobre 1997

- * Après-midi:-** Présentation des termes de référence et des documents ci-après:
- Equité et pouvoir économique des femmes dans un processus Démocratique. Cas de la République Démocratique du Congo.
 - La Problématique de l'intégration de la femme Congolaise dans le processus de développement de la République Démocratique du Congo.

Mercredi, 22 Octobre 1997

- * Avant midi:**
- Les activités économiques génératrices de Revenus;

- Modalités de Renforcement du pouvoir économiques de la femme;
 - Les stratégies pour établir un partenariat durable entre les bailleurs de fonds et les femmes d'affaires congolaises;
- * **Après-midi:** - Travaux en commissions

Jedi 23 Octobre 1997

- * **Avant-midi:**
- Poursuite des travaux en commission
 - Adoption des rapports des commissions en plénière
 - Examen et adoption du Rapport Général du séminaire
- * **Après-midi:**
- Cérémonie de clôture officielle des travaux
 - Mot de Remerciement des Participants;
 - Mot du Représentant du PNUD;
 - Mot du Représentant de la CEA;
 - Allocution de clôture par le Ministre de la Santé; Publique et des Affaire Sociales et Famille;
 - Rafraîchissement.

**DEUXIEME PARTIE: PRESENTATION DU DOCUMENT DE TRAVAIL
ET DES COMMUNICATIONS (Point 4 de l'ordre
du jour)**

**I. DOCUMENT DE TRAVAIL: (Point 4 de l'ordre du jour, Doc.
ECA/EASRDC/SEM/01)**

**EQUITE ET POUVOIR ECONOMIQUE DES FEMMES DANS UN
PROCESSUS DEMOCRATIQUE. CAS DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO**

14. En introduction, le Secrétariat du Centre de Développement Sous-Région pour l'Afrique de l'Est a présenté le document de travail du Séminaire.

15. Parlant des conditions socio-économiques générales en République Démocratique du Congo, le document nous renseigne que le réseau de transport et communications ne représente plus qu'une fraction de sa capacité d'avant l'indépendance. La circulation fluviale ne représente plus qu'environ 10% du niveau des années cinquante. Les ports ne sont plus entretenus, le fleuve et les rivières ne sont plus ni dragués ni balisés. Si les télécommunications publiques fonctionnent très mal, la production d'électricité et du transport à haute tension bien qu'ayant augmenté, a un coût très élevé et surévalué pour les besoins de la cause et moins de 50% de sa capacité est utilisée. La santé a vu également sa qualité se dégrader. Pendant que pour la plupart des

pays d'Afrique subsaharienne, l'Etat finance à 50% les coûts récurrents du secteur de santé, en République Démocratique du Congo, sous la Deuxième République, l'Etat ne finançait les coûts de ce secteur qu'à moins de 5%.

16. Depuis 1990, la malnutrition juvénile a doublé dans le pays et plus particulièrement dans la capitale. Nombreuses sont depuis, les familles qui ne mangent convenablement qu'un jour sur deux. Les taux de vaccination ont chuté et l'hygiène dans les milieux urbains est rudimentaire à tel enseigne que certaines maladies comme le choléra refont surface dans les milieux urbains.

17. S'agissant de l'amélioration de la situation de la femme, plusieurs textes et mesures qui visent la promotion de la femme ont été initiés et la femme a fait montre de ces compétences et potentialités aux côtés de l'homme dans tous les domaines de la vie nationale. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, on peut affirmer que de nos jours il existe au Congo: (a) des femmes traditionnelles dont les conditions de vie n'ont presque pas changées surtout en milieux ruraux; (b) des femmes, principalement dans les Centres urbains, qui veulent une évolution mais qui se sentent victimes des conditions encore vivaces et (c) des femmes totalement affranchies des traditions rétrogrades qui affirment haut et fort leurs droits.

18. Quant à l'équité et pouvoir économique des femmes dans la République Démocratique du Congo, le document souligne la prise de conscience par la femme de son rôle dans l'économie et la conjoncture

économique difficile dans lequel se trouve plongé le pays. Cette prise de conscience a pour conséquence l'émergence de l'entrepreneuriat féminin comme source de revenus pour femme. Les femmes se retrouvent dans des restaurants populaires, les ateliers de couture et salons de coiffure, dans la transformation des braises, la confiserie, la boulangerie et même dans la menuiserie. Le secteur informel représente encore plus de 80% des entreprises et activités génératrices de revenus, tenues par les femmes. Il est à signaler que moins de 5 femmes sont membres actifs de l'Association des entreprises du Congo et des Associations Internationales d'affaires. Les obstacles comme le manque de crédit handicapent la promotion de l'entrepreneuriat féminin.

19. Enfin, le document insisté sur les stratégies du Développement, ensuite sur les implications des partenaires dans la réalisation des stratégies et sur les dix qualités qui doivent caractériser les ONG de Direction.

II. PREMIERE COMMUNICATION: (Point 5 de l'ordre du jour) Doc. ECA/EASRDC/SEM/02

LA PROBLEMATIQUE DE L'INTEGRATION DE LA FEMME CONGOLAISE DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

20. Cette Communication présentée par le Professeur Shomba s'est articulée en 4 points ci-après: (a) la discussion sur le concept de

l'intégration; (b) la femme congolaise dans la société d'autre fois; (c) la désintégration de la femme pendant la deuxième république et (d) la politique à mettre en oeuvre en vue de l'intégration de la femme dans le processus du Développement.

21. Pour ce qui est du concept de l'intégration, l'orateur a indiqué que l'intégration ordinairement assimilée aux termes adaptation, accommodation, ajustement, cohésion sociale, etc, se définit entre autres comme: processus par lequel un individu fait siennes les normes culturelles prévalant dans une société ou dans un groupe. Elle peut être étendue aussi comme l'assemblage en une totalité des éléments d'un système social. On peut relever l'intégration entre les normes car les coutumes furent expressément véhiculées dans l'intérêt de l'individu et de la collectivité, la permanence du contrôle social garantissant l'intégration entre normes et comportements: l'intégration fonctionnelle se vérifie pleinement grâce au degré d'interdépendance, de solidarité entre membres qui débouche sur une division de travail dans ce système comme précédemment souligné.

22. L'intégration fonctionnelle ne semble pas avoir été totalement vécue à cause de la diversité des tabous à caractère religieux et limitation d'ordre juridico/politique créant une certaine distance sociale verticale entre les deux sexes.

23. S'agissant de la femme dans la société d'autrefois, l'orateur a informé les participants que la femme fut un agent polyvalent capable de sillonner, semer, entretenir les champs, transporter les produits

vivriers, approvisionner en eau, préparer et approvisionner en bois de chauffage, les marchés, la production de la bière, entretenir les petits enfants, la résidence. Elle a toujours été l'agent planificateur de la gestion domestique dans l'utilisation des denrées du grenier, des repas... et agent de la production dans l'agriculture, la pêche, l'élevage, l'artisanat, bref: un pilier de la vie familiale et communautaire. L'apport de la femme d'autrefois fut donc multisectoriel. Cette femme était bien insérée dans sa société par sa responsabilisation basée sur la division du travail par sexe, par l'observance des idéaux religieux et sociaux.

24. Quant à la politique à mettre en place pour intégrer la femme dans le processus du développement de la République Démocratique du Congo, l'orateur a souligné que la libéralisation de la femme doit être globale et durable s'étendant sur toutes les formes d'injustice et de discriminations socio-culturelles les plus surnoises car, toutes elles étouffent l'épanouissement de la femme et handicapent le développement de l'équité et du pouvoir économique de la femme. Les femmes de tous les âges doivent acquérir des connaissances et développer leurs facultés, leurs aptitudes, des compétences ainsi que les valeurs morales nécessaires pour s'épanouir et participer pleinement, dans des conditions d'égalité, au processus de développement social, économique et politique.

25. Selon l'orateur, les éléments ci-après figurent par les urgences à retenir quant à la problématique de l'intégration de la femme congolaise

dans le processus de développement de la République Démocratique du Congo, à savoir: (a) la réhabilitation de l'infrastructure scolaire et le relèvement de la qualité du niveau d'enseignement; (b) le bannissement des coutumes et idéologies anachroniques, qui favorisent le nivellement de la femme et de l'ensemble de la société congolaise par le bas; (c) la pratique effective de l'égalité de l'homme et de la femme devant la loi et face aux secteurs productifs; (d) l'élimination du complexe de supériorité ou celui d'infériorité entre les deux sexes.

III. DEUXIEME COMMUNICATION:(Point 6 de l'ordre du jour) Doc. ECA/EASRDC/SEM/03

LA FEMME ET LES ACTIVITES ECONOMIQUES GENERATRICES DE REVENUS

26. Cette communication a été présentée par Madame Uputela Bongolo, Professeur d'économie. Madame Uputela a souligné que devant la profonde détérioration de l'économie congolaise qui a entraîné la détermination des conditions de vie de la grande majorité de la population dans le milieu urbain comme dans le milieu rural et devant l'incapacité de la plupart des familles congolaises à faire face aux coûts directs et indirects d'une famille en bonne santé, les femmes ont pris conscience de l'importance de leur rôle et se sont lancées dans des activités économiques génératrices de revenus. Les participants et participantes ont été informés que selon l'Association des femmes entrepreneurs (ASSOFE), toute activité génératrice de revenus est une entreprise. Et si l'on considère les femmes comme des dirigeantes de

leurs entreprises individuelles ou entreprises d'un groupement, elles doivent être bien éclairés sur le concept de revenu pour choisir les différentes possibilités de revenus qui s'offrent à elles. Le professeur Uputela a expliqué que le revenu "c'est ce que perçoit une personne physique ou morale au titre de son activité ou de ses biens. Le revenu c'est aussi l'ensemble des biens et des sommes d'argent qu'un individu ou une personne morale reçoit périodiquement, quelle qu'en soient l'origine et la cause. Mais le revenu désigne aussi toutes sortes de rémunérations versées aux facteurs qui ont participé à l'activité productrice".

27. Les revenus générés par les femmes revêtent une importance croissante pour assurer le bien être et même la survie de leurs familles. D'où l'importance de connaître les objectifs économiques génératrices de revenus des femmes pour évaluer leurs réussites. Quant à la participation des femmes aux activités génératrices des revenus, les participants et participantes ont été informés que la main d'oeuvre féminine assure tout au long de l'année les cultures des produits les plus consommés tels que le manioc avec ses diverses utilisations, le maïs, le riz, les arachides et les légumes. Les femmes, en plus de la production végétale, s'investissent aussi dans les petits élevages familiales pour la production des poulets et des oeufs et même dans le gros élevages de bétail. Dans la pêche, les femmes qui sont dans les régions où la production de poissons n'est pas pratiquée à grande échelle par les hommes, s'adonnent à la pisciculture familiale. La fabrication artisanale de savon occupe la grande majorité des ONG de

femmes dans le milieu urbain comme dans le milieu rural. Les associations des femmes congolaises se sont lancées aussi dans la fabrication de la confiture, sirop, vin et beurre avec les fruits locaux tels que marconja, papayer, ananas, orange, citron, fraises, prunes et avec les arachides.

28. Les femmes excellent aussi dans la charcuterie où elles utilisent les matières premières locales: viande et ingrédients avec un minimum d'équipement et une technologie artisanale. la boulangerie et la pâtisserie constituent surtout dans le milieu urbain des activités très sûres pour les femmes à cause de la régularité de l'approvisionnement en farine de blé. On rencontre au Congo/Kinshasa quelques femmes qui exercent le métier de menuiserie/ébénisterie. Elles fabriquent les meubles à la commande avec une technologie élémentaire. Les femmes transforment les produits végétaux naturels pour la fabrication des produits pharmaceutiques. Enfin, la grande majorité des femmes ont comme activités économiques le petit commerce des produits alimentaires dans les marchés publics et devant leurs habitations.

Parmi les activités génératrices des revenus figurent également les restaurants populaires avec la gastronomie congolaise, tenus par les femmes dans des endroits publics.

29. Enfin, l'oratrice a indiqué que les femmes ont plus de difficultés que les hommes pour réussir dans leurs activités économiques. Il s'agit des difficultés d'ordre psycho-social, d'ordre juridique, institutionnel, administratif, technologique et économique.

30. Elle a recommandé notamment: (a) le renforcement de l'éducation et de la formation technique dans tous les secteurs; (b) le renforcement de la formation professionnelle par le recyclage, les stages et les voyages d'études; (c) l'accessibilité aisée des femmes aux différentes ressources et (d) la promotion des femmes aux postes de commandement dans tous les secteurs de la vie nationale.

**IV. TROISIEME COMMUNICATION: (Point 7 de l'ordre du jour) Doc.
ECA/EASRDC/SEM/04**

**MODALITES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR ECONOMIQUE DE LA
FEMME**

31. D'entrée en matière, l'oratrice, Madame SYA KIFULA, Conseillère chargée de la Famille au Ministère de la Santé Publique, Affaires Sociales et Familles, a répondu à la question de savoir: Pourquoi parler du renforcement du pouvoir économique de la femme?

32. Abordant la question relative à la définition des concepts clés à savoir les modalités, les renforcements, et le pouvoir économique, l'oratrice a spécifié que si la modalité et le renforcement signifient respectivement stratégie, procédure etc.. pour concrétiser et consolider quelque chose en vue d'atteindre un objectif, le pouvoir quant à lui signifie le pouvoir des citoyens qui participent activement à leur propre avancée, c'est le pourvoyeur de cette force que l'on met en commun au service d'un même projet. C'est une force essentielle à la vie qui ne

cesse d'agir, soit pour changer le monde soit pour s'opposer au changement. A cet effet, l'oratrice s'est posé la question de savoir pourquoi et comment renforcer le pouvoir économique de la femme dans un monde où de plus en plus sa contribution n'est plus inaperçue. Elle estime que le pouvoir économique ne signifie pas seulement la capacité de produire, mais aussi et surtout celle: (a) de posséder effectivement les moyens de production; (b) de les contrôler, d'en disposer librement et de jouir des revenus provenant de ses activités; (c) d'accéder aux marchés et à toutes les ressources susceptibles de contribuer à l'épanouissement de la femme et à la promotion de ses activités et (d) de s'impliquer dans la production en passant par les circuits de communication qui induisent la création des revenus, des épargnes, des crédits et des investissements et qui procurent la sécurité.

33. L'oratrice a indiqué que les droits économiques, la familiarisation avec les institutions étatiques qui gèrent l'économie, les structures du marché, l'épargne, les techniques de négociation, les structures du pouvoir et les processus décisionnels qui constituent les ravages des actes économiques étaient des éléments souvent ignorés du commun des femmes congolaises.

34. Pour combattre cette ignorance, elle a proposé le renforcement des capacités économiques qui exige des politiques de formation et d'éducation, et des stratégies combinées ci-après: (a) renforcement de la personnalité de la femme au moyen des techniques diverses pour lui rendre sa dignité, sa liberté, la possession d'elle-même, de son corps,

de son âme et de son identité par prise de décision; (b) politiques de formation et d'éducation ou par la sensibilisation éducation - formation intense; (c) Rendre la femme autonome dans ses actions, ses choix et lutter contre la résistance qu'on peut rencontrer de la part de l'établissement bureaucratique et traditionnel qui est patriarcal et (d) habilitation de la femme - le renforcement du pouvoir des femmes se compose de ce qui suit: amélioration des conditions de vie, accès aux différentes ressources, conscientisation ou élimination des disparités Femmes-Hommes, mobilisation et contrôle; (e) partenariat entre organismes, (f) services d'appui aux activités économiques, (g) présence d'une vision et (h) services-promotion des organisations financières.

V. QUATRIEME COMMUNICATION: (Point 8 de l'ordre du jour) Doc. ECA/EASRDC/SEM/05)

LES STRATEGIES POUR ETABLIR UN PARTENARIAT DURABLE ENTRE LES BAILLEURS DE FONDS ET LES FEMMES D'AFFAIRES CONGOLAISES

35. En introduisant ce document, l'orateur, Monsieur Katusisako, a posé le Problématique de l'Equité et du pouvoir économique de la femme. Il s'est penché sur les questions relatives à la définition des concepts de stratégie, partenariat avec bailleurs de fonds, le femmes d'affaires et les entrepreneurs et sur l'analyse des contraintes multi-sectorielles qui handicapent l'épanouissement de la femme.

36. S'agissant des contraintes économiques, l'orateur a indiqué que les différentes crises qui ont frappé la République Démocratique du Congo, l'ont projeté vers diverses activités génératrices de revenus à savoir: dans le petit commerce, l'artisanat, l'agriculture et dans la petite industrie alimentaire. Les études démontrent qu'une grande part des revenus dans les ménages est apportée par la femme. Ce pourcentage est encore plus élevé dans les zones rurales.

37. D'autres études révèlent que c'est grâce au dynamisme des femmes que les familles dans le monde entier ont pu lutter contre une pauvreté toujours menaçante et préserver la paix sociale. L'orateur a souligné que dans ses efforts, la femme doit constamment faire face à plusieurs obstacles notamment ceux liés à l'environnement et ceux liés à sa nature de femme. Parmi les obstacles liés à l'environnement figurent: les contraintes culturelles, l'incapacité juridique et les difficultés conjoncturelles. Il a fait remarquer que les obstacles liés à la nature de femme proviennent entre autres (a) des insuffisances en gestion généralement liées à son faible niveau d'instruction, (b) du conflit de plusieurs rôles que la femme est tenue de jouer, (c) de l'absence de connaissances techniques et la quasi absence des structures d'appui visant à améliorer les compétences en gestion et à lui faciliter l'accès au crédit.

38. Quant au développement du partenariat pour renforcer le pouvoir économique de la femme, l'orateur a proposé une série des mesures stratégiques à adopter par les femmes d'affaires, les bailleurs de fonds, le Gouvernement ainsi que les organismes bilatéraux et multilatéraux

d'aide au développement. Il a estimé que pour les femmes d'affaires, il faudra: (a) les former et/ou les recycler pour l'acquisition de connaissance techniques et des compétences nouvelles en gestion des entreprises; (b) les encadrer et les former afin de les aider à monter et à finaliser les projets bancables en vue de mobiliser facilement leur financement; (c), les inciter d'ouvrir des comptes bancaires. Il a conseillé également aux bailleurs de fonds, surtout aux banques spécialisées: (a) d'utiliser des techniques de crédit et d'épargne qui permettent d'atteindre effectivement les femmes, (b) d'ouvrir des guichets spéciaux pour les opérations de prêts destinés aux femmes; (c) de simplifier les règles bancaires, par exemple en réduisant des dépôts minimum et en assouplissant les autres conditions d'ouverture de comptes bancaires; (d) d'assurer que les femmes participent à la direction et au capital des institutions qui fournissent les services financiers et de crédit. L'orateur a rappelé que la mise en oeuvre de toutes ces mesures stratégiques exige que le Gouvernement puissent adopter une politique monétaire, une politique de change et la réforme monétaire.

39. Réagissant à toutes les intentions présentées, les participants et participantes ont reconnu que plusieurs contraintes ne favorisaient pas le renforcement de l'équité et du pouvoir économique des femmes en République Démocratique du Congo. Parmi ces contraintes figurent: les contraintes culturelles, l'incapacité juridique, les difficultés conjoncturelles, l'absence de connaissance techniques et des compétences en gestion des entreprises et pour avoir accès faciles aux

bailleurs de fonds ainsi qu'aux organismes bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement. Pour mettre fin à ces contraintes, les participants et participantes au séminaire ont exprimé le souhait de rechercher des mécanismes pour favoriser et soutenir la solidarité entre les femmes à travers la création des réseaux.

40. Trois commissions ce sont constituées pour examiner l'essentiel de l'équité et pouvoir économique de la femme et formuler des recommandations appropriées. Les trois commissions sont: (a) La femme et les activités économiques génératrices de revenus, (b) les modalités de renforcement du pouvoir économique des femmes congolaises et (c) stratégies pour établir un partenariat durable avec les bailleurs de fonds.

1. PREMIERE COMMISSION: LA FEMME ET LES ACTIVITES ECONOMIQUES GENERATRICES DE REVENUS

41. En ce qui concerne les activités économiques génératrices de revenus, la première commission a fait remarquer que l'élevage des volailles, des chèvres et du gros bétail constituait une des priorités. Examinant les produits transformés, la commission les a classé par ordre de priorité ci-après:

(a) Produits transformés

(i) Produits alimentaires:

- Fabrication de la Chikwangue;
- Salaison de poisson;
- Jus et sirop à base des fruits locaux;
- Transformation de Zingiber au gingivette en poudre (Syxette: Yoourt);
- Charcuterie (boudins, tête pressée de porc...);
- Confitures;
- Biscuits bonbons, beurre, compte, miel serminose d'orange;
- Croquette de manioc;
- Salade crue;
- Lait de Soya et d'arachide;
- Vin, etc..

(ii) Produits non-alimentaires

- Fabrication de savon;
- Joints de babouches;
- Tissage de Tapis et sacs à main;
- Teinture africaine;
- Fabrication des sous-plats en bouchons;
- Fabrication de la cire;

- Pommade de cheveux;
- Produits cosmétiques;
- Poterie;
- Vannerie;
- Coûture artisanale (poupée, sacs, patchwak)

(b) Services

(i) Commerce:

- Restauration;
- Vente des produits et articles divers;
- Activités des services (Salon de coiffure, atelier de Confection, agence de voyage, de douane et de transport etc...

(ii) Cambiste: (Agent de change ou Vente de la monnaie)

- Agent de change;
- Vendeurs de monnaies ou devises;

42. Cette Commission a également examiné les difficultés auxquelles les femmes sont confrontées dans l'exploitation des activités génératrices de revenus. Elle estime que malgré la volonté manifesté de la femme dans la lutte pour la survie de sa famille et son souci de contribuer au développement socio-économique du pays, elle est confrontée à plusieurs contraintes notamment:

a) Sur le plan psycho-socio-culturel:

- Mépris et sous-estimation des produits fabriqués localement par manque d'information sur la qualité et la présentation du produit (lait de beauté, beurre, confiture, etc..);
- Influence de la famille élargie sur la production de la femme;
- Complexe d'infériorité des maris ayant des moyens limite;
- Manque de solidarité dans le partage de l'information;
- Manque d'intérêt aux séminaires de formation;
- Résistance des femmes aux techniques nouvelles.

b) Sur le plan Juridique:

- Manque d'information sur la réglementation en matière de fabrication des produits locaux;
- Non actualisation de la législation relatives aux PME;
- Ignorance et manque d'information des statuts Juridique existants des entreprises individuelles;
- Non accès de la femme au titre de propriété foncière;

c) Sur le plan institutionnel:

- Manque de coordination des différentes associations, ONG et PMA des femmes qui exploitent les activités génératrices de revenus;

- Ignorance et manque d'information des mécanismes national; provincial et communal chargés de la promotion des activités génératrices de revenus;

d) Sur le plan administratif:

- Inexistence des structures organisationnelles et gestionnaires (pas de comptabilité, pas de secrétariat, pas de documentation etc.);
- difficulté relative à la création d'une entreprise;

e) Sur le plan technologique:

- Manque de matériels de technologie moderne et appropriée;
- Manque de formation aux nouvelles techniques;

43. Au regard du tableau sombre que vient de décrire la première commission, il a été recommandé ce qui suit:

- i) Protéger les produits locaux par rapport aux produits importés;
- ii) Renforcer et appuyer les réseaux viables existants;
- iii) Conscientiser et sensibiliser les femmes sur les techniques modernes;
- iv) Réviser la loi foncière afin de permettre à la femme d'accéder à la propriété foncière;

- v) Renforcer le service économique du Projet Femme et Développement créé au niveau du PNUD en vue d'assurer le suivi du séminaire et d'élaborer un plan d'action sur le renforcement du pouvoir économique de la femme;
- vi) Eliminer le complexe de supériorité ou d'infériorité entre les deux sexes par la conscientisation, la sensibilisation et la formation;
- vii) Améliorer la qualité des produits locaux pour gagner la confiance des consommateurs et conscientiser la population à consommer les produits locaux;
- viii) Organiser régulièrement des sessions de formation pour la fabrication et la présentation des produits locaux;
- ix) Combattre le parasitisme des membres actifs de la famille et création des nouveaux emplois par l'Etat;
- x) Créer et encourager les mécanismes d'échange d'expériences entre les femmes et le partenariat;
- xi) Favoriser l'esprit de création entre les femmes à travers la formation;
- xii) Informer les femmes sur les mécanismes de coordination existants jusqu'au niveau de base;
- xiii) Informer les ONG sur les normes standardisés dans la fabrication et la commercialisation des produits;
- xiv) Informer les femmes sur les statuts juridiques liés à leurs activités;
- xv) Former les femmes sur l'organisation d'une entreprise individuelle ou de groupement des femmes;

- xvi) Faciliter l'accès aux crédits et améliorer les conditions liées à l'octroi des crédits;
- xvii) Sécuriser les formes de crédits existants (Likelemba, Tantine etc.)
- xviii) Développer l'esprit de créativité chez les femmes;
- xix) Faciliter l'accès des femmes aux documents nécessaires pour monter une entreprise; et
- xx) Réhabiliter les routes de déserte agricole.

2. DEUXIEME COMMISSION: LES MODALITES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR ECONOMIQUE DES FEMMES CONGOLAISES

44. S'agissant de la deuxième Commission sur les modalités de renforcement du pouvoir économique des femmes congolaises, les membres de cette Commission ont identifié les contraintes qui handicapent le développement du pouvoir économique des femmes. Ils ont ensuite examiné les modalités de lutte contre ces contraintes avant de proposer des actions concrètes qui militent en faveur du pouvoir économique des femmes.

45. Il s'agit notamment des contraintes, modalités et actions concrètes ci-après:

a. Contraintes culturelles

Contraintes	Modalités	Actions concrètes
1. Manque de vision personnelle et communautaire.	1. Renforcer des réseaux nationaux et internationaux entre les ONG féminines pour échange d'informations et d'expériences susceptibles de permettre à la femme de maîtriser sa vision.	1. La cause commune de la femme devra être la priorité de toutes les femmes pour faciliter la mise en oeuvre des actions initiées.
2. L'ignorance qui freine le processus d'intégration de la femme dans la société (Education, information, formation).	2. Intensifier la formation, l'information, la sensibilisation, la conscientisation et la mobilisation pour aider la femme à s'organiser.	2. Amener les hommes à prouver leur solidarité dans les activités de la femme qui visent le bien-être de la famille en lui assurant un appui matériel et moral.
3. La coutume qui freine la femme.	3. Mise en place des structures de circulation de l'information.	3. Instaurer des journées de dialogues et organiser des activités de loisir afin de permettre à la femme de se détendre et de s'épanouir car cela lui permet de contribuer au développement du pays selon sa propre personnalité.
4. Absence des données concrètes et claires sur les aspirations de la femme.	4. Valorisation de l'image de la femme par elle-même et par la société.	4. Donner la formation formelle, informelle et permanente: - Formelle par l'éducation et la scolarité; et - Informelle par la diffusion radio-télévisée - Permanente par création et multiplication des centres de formation au niveau de la base en vue d'éradiquer l'analphébitisation d'ici l'an 2000.
5. Manque de structures appropriées d'informations.	5. S'assurer de la compréhension et de la collaboration de l'homme par son implication active (Lobbying Gender).	5. Vulgariser les codes; par exemple article 448 du code du Travail a été déjà revu mais la femme ignore que l'autorisation maritale n'est plus exigée sauf quand une entreprise veut vous compliquer la tâche.
6. Constat de désintéressement de la femme à la culture de l'information.	6. Eduquer l'homme et la femme au sens et au partage des responsabilités dans la vie au foyer comme dans la vie professionnelle en tenant compte de multiples rôles joués par la femme	6. Campagne d'information et création d'un centre de documentation dans le cadre féminin - Choisir et mettre en place les ouvrages dont les sujets intéressent la femme.

Contraintes	Modalités	Actions concrètes
7. Manque de confiance en elle-même, trop de sténotypes.	7. Amener la femme à acquérir un intérêt de l'information.	
8. Complexe d'infériorité cultivé par la femme elle-même		

b. Contraintes socio-économiques

Contraintes	Modalités	Actions concrètes
1. Inaccessibilité des femmes aux crédits bancaires;	1. Créer des fonds pour aider la femme à accéder facilement aux crédits bancaires qui exigent toujours une contribution de l'intéressée.	1. Souhaiter que chaque participant puisse déposer au moins 1\$ symbolique pour constituer déjà un fond à placer dans FOPEC en vue de le rendre opérationnel.
2. Manque d'instruments ou outils pour accéder au pouvoir économique;	2. Encourager et aider les femmes à accéder au marché national et international.	2. Aider la femme à promouvoir la quantité et la qualité de ses productions par l'échange d'informations et d'expériences avec les femmes entrepreneurs d'autres pays afin d'être compétitive sur le marché.
3. Manque d'instruments ou outils d'analyse de la situation.	3. Familiariser la femme aux procédures des institutions étatiques qui font l'économie.	3. Avoir les facilités dans l'obtention de tous les documents pour bien atteindre le but visé, en créant des guichets uniques à tous les niveaux de la territoriale.
4. Manque d'institution financières appropriées pour l'épanouissement économique de la femme.	4. Créer et rendre opérationnel le lobby ou réseau.	4. Organiser régulièrement des campagnes de sensibilisation et de session de formation sur la gestion pour renforcer le pouvoir économique de la femme.
5. Incapacité de la femme à s'organiser en groupe de pression (Lobby ou réseaux).	5. Alléger les conditions d'octroi des crédits bancaires en diminuant le taux de pourcentage d'intérêt.	5. Organiser l'alphabétisation fonctionnelle.
6. Inaccessibilité aux moyens de production.	6. Mettre beaucoup de moyens de production à la disposition de la femme afin de l'aider à développer sa personnalité.	6. Organiser un groupe cible des femmes productrices des activités génératrices des revenus.
7. Sous-estimation personnelle de la femme dans la culture financière.	7. Libérer le droit de propriété pour sécuriser les femmes et leurs biens.	

Contraintes	Modalités	Actions concrètes
8. Manque de culture en matière d'affaires.		
9. Très faible pouvoir d'achat qui empêche la femme à accéder au pouvoir économique.		
10. Absence de droit de propriété foncière.		
11. Manque d'informations sur le circuit économique.		
12. Manque de connaissances des technologies appropriées.		

c. Contraintes politico-juridiques

Contraintes	Modalités	Actions concrètes
1. Absence de volonté politique et de suivie.	1. Participation de la femme au pouvoir décisionnel à tous les niveaux et dans tous les secteurs.	1. Sensibilisation de la femme à sa prise de conscience et à prendre des risques.
2. Ignorance des droits de la femme.	2. Les cliniques juridiques doivent être opérationnelles.	2. Augmentation du nombre de femmes dans le Gouvernement et dans la diplomatie (au minimum respecter la proportion de 30%).
3. Absence de législation appropriée et manque de mesures d'application.	3. Concrétiser la volonté politique.	3. Faire des consultations juridiques.
4. La femme est soumise à des injustices.	4. Analyser les capacités des ONGs existantes et leur disponibilité à satisfaire les besoins spécifiques.	4. Concrétiser un partenariat ONG-Gouvernement ONG-BAILLEURS de fonds en convoquant une table-ronde ONG-Gouvernement.
5. La majorité de femmes ont peur l'autolibération.	5. Mettre en place une bonne législation administrative.	5. Chercher à connaître tous les besoins de la femme.
6. Incapacité juridique de la femme mariée et faible représentation de la femme au niveau de organes de décisions;	6. Vulgariser à fonds les droits de la femme.	6. Sécurité de la femme et ses biens en lui donnant cette connaissance.
7. Le code de la famille a encore des points discriminatoires.	7. L'état doit arriver à assurer la stabilité politique et la sécurité.	7. Campagne de sensibilisation et de conscientisation.
8. Les droits de la femme mariée ne sont pas assez protégés au moment de la séparation et du décès d'un des conjoints.		8. Sensibilisation de l'autorité sur la question de la stabilité politique et Sécurité par le lobby.
9. Instabilité politique et insécurité		

3. TROISIEME COMMISSION: STRATEGIES POUR ETABLIR UN PARTENARIAT DURABLE AVEC LES BAILLEURS DE FONDS

46. Quant à cette troisième Commission, elle s'est attelée à formuler des recommandations à trois nouveaux, étant donné que l'établissement d'un partenariat durable exige une action concertée des femmes d'affaires et des ONG, du Gouvernement et des bailleurs des fonds ainsi que des organismes bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement.

47. Ces recommandations sont classées de la manière suivantes:

a) Femmes d'affaires et ONG:

- i) La formation technique et le recyclage des femmes dans tous les domaines;
- ii) Initiation et encadrement des femmes dans l'élaboration des projets bancables;
- iii) Incitation et conscientisation de la femme sur l'avantage de disposer d'un compte bancaire (éviter la thésaurisation);
- iv) Création d'une banque de développement et de crédit pour la femme;
- v) Recherche d'un partenariat extérieur pour servir d'aval aux crédits en faveur des femmes et création des réseaux des femmes pour l'obtention des crédits;
- vi) La consolidation les structures dans lesquelles elles se trouvent;

- viii) L'appui à toute action dans le domaine de la recherche, de la publication des manuels et l'implication des bibliothèques

b) Gouvernement

- i) l'introduction dans le programme scolaire des cours de formation sur l'entrepreneuriat, la gestion et le management;
- ii) assurer la stabilité de la monnaie;
- iii) assurer le cadre Macro-économique;
- iv) mettre en place une politique de réglementation de change souple et accessible à tous les opérateurs économiques;
- v) création des fonds spéciaux de développement pour la femme;
- vi) mettre sur pied un mécanisme de coordination et de suivi des actions des bailleurs de fonds et des ONGs afin d'éviter la dispersion des capitaux;
- vii) assouplir les conditions d'accès aux crédits et de leur remboursement;
- viii) concevoir des mécanismes (et d'incitation) pour favoriser l'épargne et trouver des crédits accessibles aux femmes d'affaires; et
- ix) créer des mécanismes permettant aux femmes d'affaires et aux ONGs de participer à la formulation des problèmes économiques.

c) Bailleurs de fonds et organismes bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement:

- i) alléger les modalités d'octroi des crédits aux femmes;
- ii) mener et favoriser des études pour évaluer la contribution des femmes d'affaires à l'économie nationale; et
- iii) l'utilisation autant que possible des potentialités locales dans l'exécution des programmes de développement.

d) Autres recommandations d'ordre général:

- i) Il est proposé aux ONGs et à tous les autres participants à ce séminaire la constitution d'une structure de mobilisation dans la recherche des fonds pour promouvoir le pouvoir économique des femmes dans tous les domaines où elles excellent;
- ii) La réhabilitation de l'infrastructure scolaire et le relèvement de la qualité du niveau d'enseignement, de porter une attention particulière sur les femmes et les filles qui accusent un grand retard par rapport à l'autre sexe par l'octroi des bourses d'études aux filles, surtout dans le domaine technique. Il est lancé ici un appel vibrant aux bailleurs de fonds spécialement au PNUD et à l'UNICEF; et
- iii) La promotion de la notion de GENRE en l'intégrant dans l'éducation des filles et des garçons à tous les niveaux et particulièrement dans le programme scolaire et dans tous les secteurs d'activités.

VI. ADOPTION DU RAPPORT ET DES RECOMMANDATIONS

(Point 9 de l'ordre du jour)

48. A l'issue de l'échange des vues et de l'analyse du programme, les conclusions et recommandations ci-après ont été formulées et adoptées par les participants. Ces conclusions et recommandations se rapportent aux questions de stratégies de développement choisies ainsi qu'à leurs implications, aux actions sélectionnées proprement dites et aux rôles du Gouvernement, des bailleurs de fonds et des ONGs concernant le renforcement des pouvoirs de la femme.

49. Il s'agit des conclusions et recommandations ci-après:

6.1. Questions de stratégies du développement:

- a. Compréhension suffisante des problèmes de genre dans le développement à tous les niveaux;
- b. Formation de groupes au niveau des communautés de base, avec lesquels les ONGs travailleront;
- c. Participation des communautés de base dans l'évaluation et l'éradication de la pauvreté, en vue du renforcement des pouvoirs des femmes;
- d. Objectifs, finalité et vision clairs, orientés vers l'action.

6.2 Implications de la stratégie:

50. Ci-dessous les implications de l'ensemble de stratégies visant la promotion du renforcement des pouvoirs de la femme, notamment pour les bailleurs de fonds, le Gouvernement et les ONGs.

a) Bailleurs de fonds Il serait impérativement nécessaire de:

- (i) revoir et évaluer les politiques regissant les dons et prêts (en concertation avec le Gouvernement et les ONGs), particulièrement les modalités et conditions de leur assistance ainsi que l'effectivité de la participation des ONGs aux activités et programmes de développement;
- (ii) avoir une planification bien établie visant l'abolition progressive du système projets/programmes d'activités pour plutôt favoriser les ONGs; et
- (iii) Assurer une gestion correcte et transparente.

b) Gouvernement. Le Gouvernement devrait pour sa part:

- i) encourager, à tous les niveaux, les approches participatives au développement;
- ii) évaluer périodiquement le niveau d'exécution des politiques nationales de développement, particulièrement évaluer la

- contribution des ONGs et des bailleurs de fonds en tant que partenaires dans le développement; et
- iii) assurer une gestion correcte et transparente.

c) ONGs. Les ONGs devraient:

- i) en tant qu'une question de politique encourager une vision, une approche et une gestion participatives;
- ii) oeuvrer en réseau et saisir d'autres partenaires dans le développement;
- iii) avoir prévu dès le départ dans leurs propres plans de travail, de disparaître petit à petit en préparant progressivement les populations locales bénéficiaires à prendre leur relève et à s'approprier des activités des projets;
- iv) assurer une bonne gestion dans la transparence; et
- v) renforcer le développement des capacités locales.

6.3 Caractéristiques requises des ONGs

- Buts bien concis;
- Attentives aux besoins de la population;
- Compétence, engagement et sens démocratique exigés des dirigeants, du personnel et des autres membres;
- Structure organisationnelle participative;

- Bonne gestion et transparence;
- Attentives aux problèmes de genre dans le développement;
- Compétence technique et organisationnelle;
- Posséder un mécanisme interne de suivi et évaluation participatifs;
- Mobilisation de ressources locales; et
- Etre strictement lié au code de conduite établi par et pour les ONGs.

6.4. Propositions d'actions en direction des bailleurs de fonds, du Gouvernement et des ONGs

a) Bailleurs de fonds:

- i) Définir, conjointement avec le Gouvernement et les ONGs, les critères de sélection et la politique et les directives devant régir la collaboration avec les ONGs;
- ii) Appuyer les stratégies gouvernementales de collaboration avec les ONGs, en vue de concéder des pouvoirs socio-économiques plus accrus à la femme;
- iii) User de l'approche participative dans la prise de décisions sur l'identification et l'exécution des projets, notamment en impliquant tous les partenaires, y compris les groupes des populations rurales;
- iv) Concevoir dès le départ un calendrier de retrait progressif dans le plan d'opérations du projet;

- v) S'assurer de la mise à la disposition des intrants à temps et de l'établissement d'un système participatif opérationnel de suivi et évaluation avec la Direction du projet;
- vi) S'assurer que les plans de travail et budgets annuels sont élaborés avec la participation de tous les partenaires sans oublier les bénéficiaires; et
- vii) Etablir un partenariat avec des ONGs efficaces, intéressés au développement de la femme.

b) Gouvernement:

- i) Evaluer et redéfinir les stratégies spécifiques du **genre** dans le développement, dans le but de renforcer les pouvoirs de la femme et ce, au sein de la stratégie globale de développement national;
- ii) Fournir suffisamment des ressources au niveau local (district, communauté de base);
- iii) appuyer le développement des capacités institutionnelles des groupes au niveau communautaire et des ONGs opérant avec ces groupes, par l'amélioration de l'expertise locale, la sensibilisation et l'accès aux ressources;
- iv) Eradiquer la pauvreté et assurer une sécurité alimentaire au niveau du foyer, des sources durables de revenus, l'accès aux services sociaux, aux ressources financières, au progrès technologique et aux marchés. Assurer une réduction du poids du travail quotidien

chez la femme et l'amélioration générale des capacités des pauvres à participer activement au développement;

- v) Adopter une approche participative au niveau de toutes les phases de programmes et projets de développement, notamment en impliquant aussi bien les ONGs que les populations bénéficiaires;
- vi) Appuyer les mesures qui sont susceptibles d'assurer la durabilité des programmes, simultanément avec le retrait progressif de l'aide extérieure, le renforcement des services et de la capacité institutionnelle au niveau locale;
- vii) Faciliter l'octroi de crédit aux femmes.

c) ONGs:

- i) Avoir/inclure un mécanisme interne d'évaluation;
- ii) Impliquer les populations bénéficiaires à toutes les phases des activités: "identification, gestion, exécution, suivi, évaluation" et autres décisions, notamment la préparation des budgets;
- iii) Etre accessible par rapport aux populations ciblées;
- iv) User d'indicateurs permettant de mesurer et d'atteindre le standard et performances les plus élevés;
- v) Etablir des mécanismes de coopération et de coordination répartissant adéquatement les ressources (humaines et autres) ainsi que l'information avec les communautés de base et avec d'autres échelons;

- vi) Etablir des règles et procédures garantissant un leadership compétent, une comptabilité saine et une transparence;
- vii) Assurer qu'elles (ONGs) ainsi que les bénéficiaires puissent devenir des catalyseurs des transformations visant l'amélioration des conditions socio-économiques de la femme; et
- viii) Elaborer des plans généraux visant le renforcement de leur propres capacités organisationnelles ainsi que celle des bénéficiaires.

VII. CLOTURE DE LA REUNION (Point 10 de l'ordre du jour)

51. Avant la clôture des travaux du séminaire, des brevets de participation au séminaire ont été remis aux experts, aux organisations et aux participants.

52. Après les allocutions du Directeur du CDSR/AE, du Représentant Résident du PNUD à Kinshasa et la présentation d'une motion de remerciement à l'endroit de la République Démocratique du Congo, l'allocution du Ministre de la Santé Publique, Affaires Sociales et Famille a marqué la séance de clôture des travaux du séminaire de haut niveau sur l'Equité et la Responsabilisation économique et social dans la sous-région de l'Afrique de l'Est: Cas de la République Démocratique du Congo.